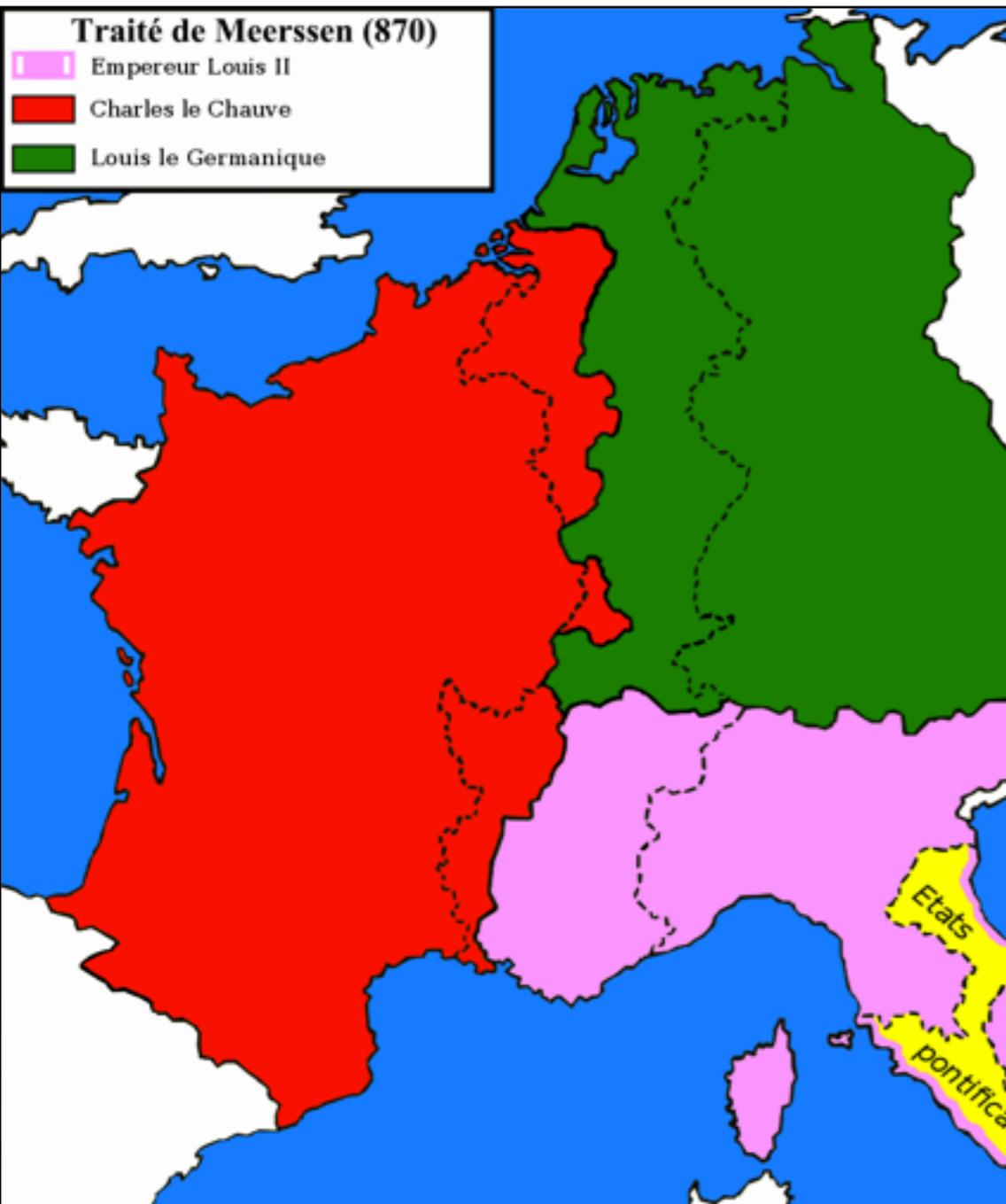


Les événements

Le Traité de Meerssen (870)



Le traité de Meerssen (Pays-Bas actuels), conclu en 870 entre Charles le Chauve et Louis le Germanique consacre le partage de la Lotharingie entre les deux Francies.

Le traité de Verdun, en 843 décide du partage de l'Empire carolingien entre les trois fils de Louis le Pieux. L'aîné, Lothaire I^{er} reçoit la Francie médiane qui est à son tour divisée peu avant sa mort en 855 (lors du traité de Prüm), entre ses trois fils Louis II (Italie), Lothaire II (Lotharingie) et Charles (Provence). Charles de Provence meurt en 863 et son domaine est partagé entre ses deux frères Lothaire II et Louis II.

Dès l'entrevue de Metz en mai 868, ses oncles Charles le Chauve et Louis le Germanique envisagent de se partager les terres de l'ancien empereur Lothaire I^{er}, alors en possession de ses fils Louis et Lothaire II.

Lothaire II meurt à son tour en 869. Son frère Louis, qui aurait dû hériter de son royaume, est occupé à combattre les musulmans dans le Bénévent (il prend Bari en 871) et ne peut recueillir son héritage. Ses deux oncles en profitent pour s'approprier la Lotharingie en signant un traité à Meerssen. Charles le Chauve acquiert la région jusqu'à la Meuse et le tiers de la Frise sauf Utrecht, ainsi que les régions le long du Rhône et de la Saône. Il annexe Besançon, le Lyonnais, le Viennois, le Vivarais. Il perd Aix-la-Chapelle et Metz, mais la possession de Besançon et de Grenoble lui ouvre la route de l'Italie. Louis le Germanique obtient les deux tiers de la Frise avec Utrecht et Maastricht, les pays de la rive droite de la Meuse, à l'est de l'Ourthe et de la Moselle avec Metz et le long du Rhin (Aix-la-Chapelle, Sarre, Alsace) et le nord du Jura.

Malgré ses protestations et le soutien du pape Adrien II, Louis II ne réussit pas par la suite à récupérer son héritage et meurt en 875.

En 880, par le traité de Ribemont, les petits-fils de Charles le Chauve cèdent leur part de la Lotharingie à Louis III de Germanie, fils de Louis le Germanique, qui recueille ainsi l'ensemble de la Lotharingie.